

Recommandations concernant des cathéters d'angioplastie coronaire Mini Trek II du fabricant Abbott Vascular

Information destinée aux établissements de santé

En lien avec l'ANSM, le groupe rythmologie - stimulation cardiaque de la Société française de cardiologie (SFC) a élaboré une recommandation à destination des rythmologues utilisateurs de cathéters Mini Trek II en France, afin de réduire le risque d'incident en cas d'utilisation de ces cathéters d'angioplastie coronaire dans le cadre de l'alcoolisation de la veine de Marshall.

Ces cathéters disposent d'un marquage CE pour le traitement de lésions artérielles coronaires. Or, nous avons été informés d'incidents survenus dans le cadre d'une nouvelle procédure, visant à traiter les fibrillations atriales persistantes par l'alcoolisation de la veine de Marshall.

À ce jour, aucune conséquence clinique grave n'a été signalée pour les patients.

À l'issue de nos investigations, la cause la plus probable de ces incidents serait une méconnaissance des spécificités de préparation des cathéters Mini Trek II.

Il n'existe pas à ce jour de cathéter disposant d'un marquage CE pour cette procédure.